

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 11 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DDCT 70 Subventions fonds du Maire (31.000 euros) à 8 associations du 16e arrondissement.

Mme Pauline VÉRON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à 8 associations domiciliées dans le 16e arrondissement de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 26 juin 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association Accueil Social Familial et Orientation des Sans Emplois du XVIème (21174 / 2017_00533), 71 avenue Henri Martin - 75775 Paris.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 15.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association Centre Corot Entraide d'Auteuil (28721 / 2016_07239), 4, rue Corot - 75016 Paris.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association Culture et Bibliothèque pour Tous (19714 / 2017_05536), 22, rue Cauchy - 75015 Paris.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association Equipe Saint-Vincent Alpha 16 (66724 / 2016_05858), 27, avenue Pierre 1er de Serbie - 75116 Paris.

Article 5 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association La Maison Sainte Ho (176421 / 2017_05448), 64 bis, Avenue Raymond Poincaré - 75116 Paris.

Article 6 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association Miréla (181632 / 2017_07334), 1836 chemin des Gypières Dit des Calot 84800 - Isle-sur-la-Sorgue.

Article 7 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association Opéra du Jour (3922 / 2017_05732), 5 rue Marietta Martin - 75016 Paris.

Article 8 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association Solidarité Logement (182416 / 2017_03907), 71 avenue Henri Martin - 75116 Paris.

Article 9 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire (16e arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2017.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO